

REÇU LE 30 NOV. 2009



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Classes moyennes
et du Tourisme

Luxembourg, le 25 novembre 2009

N° C 7264

Certificat de déclaration préalable en vue d'effectuer des prestations de services occasionnelles et temporaires sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg

Suite à sa déclaration préalable, il est certifié par la présente que la société **ROBINETTERIE INDUSTRIELLE STEPHANOISE TERM SA**, est habilitée à prêter jusqu'au **25 novembre 2010** les activités professionnelles suivantes de façon occasionnelle et temporaire sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en vertu des dispositions des articles 5 et 7 de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005, ainsi qu'en conformité avec les dispositions de l'article 20 de la loi d'établissement du 28 décembre 1988:

PLACEMENT ET RENOVATION DE ROBINETTERIE INDUSTRIELLE.

Pour la Ministre des Classes moyennes
et du Tourisme



Christian SCHULLER
Conseiller de direction 1^{ère} classe

Avertissement: le caractère exclusivement temporaire et occasionnel de la ou des prestations doit être respecté et sera apprécié au cas par cas, notamment en fonction de la durée de la prestation, de sa fréquence, de sa périodicité et de sa continuité.

A l'issue du délai indiqué ci-dessus, la déclaration préalable doit être renouvelée auprès du Ministre des Classes Moyennes en apportant la preuve que l'intéressé(e) est encore légalement établi(e) dans l'Etat de provenance.



ISO 9001:2000
Certificat : 01 100 062167

Service des autorisations d'établissement, département, "Classes moyennes":
6, blv. Royal, L-2449 Luxembourg – B.P. 535, L-2937 Luxembourg.